

Présentation d'un projet de mutualisation de l'emploi porté par le Comité Départemental de Canoe Kayak

Démarche appuyée par le Dispositif Local d'Accompagnement du Tarn



Présentation du comité

- **Son organisation**

- Le comité départemental du Tarn se compose de :
 - 4 Clubs à l'échelle du département
 - 176 Licenciés en 2013
 - Près de 8000 pratiquants occasionnels dans le cadre d'activités estivales
- Il s'appuie sur :
 - Une dizaine d'administrateurs bénévoles
 - 1 salarié temps plein et 1 mise à disposition
 - 3 salariés saisonniers

- **Son activité**

- Aide au club
- Organisation de stages et formations
- Développement la connaissance du domaine nautique
- Participation à l'activité des Commissions Départementales des Espaces, des Sites et des Itinéraires
- Inscription du canoë-kayak et les disciplines associées dans une logique de développement et de structuration durable du territoire, dans le respect de l'environnement
- Valorisation des espaces naturels
- Animation d'été

Questionnements de départ relatifs à l'emploi

- **Questionnement de départ**

- Le projet de création d'un poste au sein du comité à partir de Mars 2014 visant à alléger la charge de travail du permanent.
- Un besoin partagé avec le club d'Albi dont le besoin en recrutement est également pointé pour le développement de son projet

- **Le projet de mutualisation s'envisage :**

- À 50% au sein du comité, pour assister le permanent sur certaines actions (Administratif, stage, gestion du matériels)
- À 50% au sein du club d'Albi, pour le suivi administratif du club, l'encadrement d'activité à l'année mais aussi développer des animations estivales sur le site d'Albi

Sollicitation du DLA et démarche

- **Rappel de la demande du comité en direction du DLA**

Une volonté forte des dirigeants de jouer un rôle actif pour la promotion de la discipline par le renforcement de ses ressources humaines mobilisables et notamment via la création d'un emploi partagé avec le club d'Albi engage la sollicitation du DLA afin d'être accompagné dans la formalisation de cette démarche de création d'emploi.

- **Enjeux de l'accompagnement DLA : De l'appropriation à fonction d'employeur croisé à l'outillage des pratiques**

- Permettre une organisation respectueuse des deux clubs et de ses salariés : *Accompagner et outiller la coordination et cohérence avec les clubs et leur projet*
- Adosser la démarche de création d'emploi par un éclairage sur l'impact économique et les modalités de suivis et de maîtrise des couts de la masse salariale : *Organiser le suivi budgétaire des activités et de l'emploi*
- Sécuriser la démarche par un appui sur les aspects réglementaires : *Maitriser la réglementation fiscale et sociale en matière d'activité économique associatives*

Traduction opérationnelle

- **Réalisation en séance DLA**

- Mise en lumière des responsabilités employeurs
 - *Civil, pénal, sécurité des pratiques sportives*
 - *Responsabilité des co contractant*
- Travail autour du profil d'emploi, connaissances, compétences et diplômes mais aussi niveaux d'autonomie et de responsabilité au regard de la classification de la CCN du sport.
- La qualification pour l'encadrement du sport et le parcours de formation
- Travail sur la gestion administrative et suivi de l'emploi
 - *Contrat*
 - *Définition des temps de travail et missions*
 - *Obligations de suivi*
 - *Travail sur le prévisionnel annuel du temps de travail (activités saisonnières / régulières et missions à prioriser)*
 - *Modulation du travail*
- Validation des responsabilités et situations de subordination
- **Point sur la situation actuelle**